

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le mardi, 14 octobre 2025
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Sept (7) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conseillères Dianna May Savoie et Chantal Mazerolle déclarent un conflit d'intérêts pour la correspondance no 10 du point 9.2 « Correspondances reçues : no 1 à no 21 ».

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux.
 - 5.1 Réunion ordinaire du 8 septembre 2025.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 22 septembre 2025.
 - 5.3 Réunion extraordinaire du 8 octobre 2025.

6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Séance de travail du 22 septembre 2025.
 - 6.2 Comité plénier du 22 septembre 2025.
 - 6.3 Séance de travail du 8 octobre 2025.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Modification au Plan rural – Zone N à zone RC.
 - 7.1.1 Audiences publiques.
 - 7.1.2 Première lecture de l'arrêté 030-29-2019.
 - 7.1.3 Deuxième lecture de l'arrêté 030-29-2019.
 - 7.2 Modification au Plan rural – Réduction du nombre de stationnements.
 - 7.2.1 Recommandation de la CSRPA.
 - 7.2.2 Publication d'avis selon l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme.
 - 7.3 Budget 2026 de la CSRPA.
 - 7.4 Entente avec les centres communautaires – Salle paroissiale de Brantville.
 - 7.5 Demande d'acquisition d'un terrain municipal.
 - 7.6 Lettre de félicitations.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : no 1 à no 10.
 - 9.2 Correspondances reçues : no 1 à no 21.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution 2025-263

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolán Thomas

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 8 septembre 2025.

Résolution 2025-264

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Rita Benoit

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2 Réunion extraordinaire du 22 septembre 2025.

Résolution 2025-265

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Rita Benoit

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.3 Réunion extraordinaire du 8 octobre 2025.

Résolution 2025-266

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Réaldine Robichaud

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 8 octobre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Séance de travail du 22 septembre 2025.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.2 Comité plénier du 22 septembre 2025.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

6.3 Séance de travail du 8 octobre 2025.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Modification au Plan rural – Zone N à Zone RC.

7.1.1 **Audiences publiques.**

Le maire informe le public que pour les audiences publiques, un avis a été publié pendant un minimum de 21 jours sur le site internet de la municipalité ainsi que sur le compte Facebook municipal. Une copie dudit avis a également été envoyée au voisinage dans un rayon de deux cents (200) mètres.

Le maire informe également le public qu'en date du 10 octobre 2025 et après des avis publics sur les médias sociaux de la municipalité, la municipalité a reçu treize (13) lettres d'objection et commentaires écrits sur la présente demande de modification au zonage.

Le maire fait la lecture de chacune des treize (13) lettres d'objection et de commentaires reçus.

Le maire demande s'il y a des personnes qui désirent défendre les objections ou les commentaires écrits ou s'y opposer.

Un seul citoyen vient faire part de ses commentaires suite aux objections ou commentaires reçus.

7.1.2 **Première lecture de l'arrêté 030-29-2019.**

Résolution 2025-267

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'arrêté no 030-29-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la 1^{re} lecture par son titre de l'arrêté 030-29-2019.

7.1.3 Deuxième lecture de l'arrêté 030-29-2019.

Résolution 2025-268

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE l'arrêté no 030-29-2019 intitulé « Arrêté modifiant le Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la 2^e lecture par son titre de l'arrêté 030-29-2019.

Résolution 2025-269

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter à une réunion du Comité plénier ledit dossier pour mieux l'étudier.

ADOPTÉE

7.2 Modification au Plan rural – Réduction du nombre de stationnements.

7.2.1 Recommandation de la CSRPA.

Le maire fait la lecture de la recommandation de la CSRPA.

Résolution 2025-270

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité de révision de la planification (CSRPA) concernant une demande de modification au Plan rural dans le but de réduire le nombre de stationnements pour les habitations multifamiliales qui est de 1.0 stationnement par logement à 0,8 stationnement par logement.

ADOPTÉE

7.2.2 Publication d'avis selon l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme.

Résolution 2025-271

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Dianna May Savoie

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire une modification au Plan rural et que cette demande a pour but de réduire le nombre de stationnements pour les habitations multifamiliales qui est de 1.0 stationnement par logement à 0,8 stationnement par logement.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19 prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST PROPOSÉ RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification au Plan rural;
- b) le greffier municipal se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au lundi 10 novembre 2025 en la salle du conseil municipal de Tracadie, N.-B. à 19h00.

ADOPTÉE

7.3 Budget 2026 de la CSRPA.

Résolution 2025-272

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QUE le conseil municipal autorise le maire à voter en faveur du budget proposé par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour l'année 2026.

ADOPTÉE

7.4 Entente avec les centres communautaires – Salle paroissiale de Brantville.

Résolution 2025-273

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Joanne Doiron

QUE suite à la recommandation du Comité plénier, la résolution 2025-189 adoptée lors de la réunion ordinaire du 14 juillet 2025 soit modifiée en enlevant dans ladite résolution, ce qui suit :

« ainsi que la Salle paroissiale de Brantville étant donné qu'il est indiqué dans la politique sur les dons, les aides financières et les commandites que la municipalité ne donne pas de dons pour une cause religieuse ».

ADOPTÉE

7.5 Demande d'acquisition d'un terrain municipal.

Proposition principale

Résolution: 2025-274

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de M. Martin Losier pour acquérir un terrain avec rue future près de l'allée Éric dans le secteur de Losier Settlement.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité déclare le terrain municipal identifié par le NID 20899670 et situé près de l'allée Éric comme étant excédentaire.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte de vendre tel quel ledit terrain à M. Martin Losier pour un montant de 500 \$ et que tous les frais juridiques et d'arpentage seront la responsabilité de l'acheteur.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la présente vente est conditionnelle à l'approbation du ministère des Transports et de l'Infrastructure étant donné qu'il est responsable des rues publiques pour ce secteur de la municipalité.

Amendement à la proposition principale

Résolution: 2025-275

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Guy Basque

QUE la proposition principale soit amendée afin changer le prix de vente de 500 \$ à 1 000 \$.

Vote sur l'amendement à la proposition principale

Le conseil vote sur l'amendement.

AMENDEMENT ADOPTÉ

Vote sur la proposition principale

Le conseil vote sur la proposition principale.

PROPOSITION ADOPTÉE

7.6 Lettre de félicitations.

Résolution 2025-276

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Joanne Doiron

QUE suite à la recommandation du Comité plénier, la résolution 2025-204 adoptée lors de la réunion ordinaire du 14 juillet 2025 soit abrogée.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune.

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 10.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 21.

Reçues : 1, 3, 5, 7, 8, 12, 13, 15, 17, 18, 19 et 20.

Pour information.

No. 2 - 725988 NB Inc – Préoccupations concernant la présence d'itinérants autour d'un bâtiment privé.

Résolution 2025-277

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Guy Basque

QUE la présente correspondance soit apportée à une prochaine réunion du Comité plénier.

ADOPTÉE

- No. 4 - Comité du gymnase communautaire de la polyvalente W.-A. Losier – Demande d'appui au projet de modernisation du gymnase.**

Résolution 2025-278

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QUE la présente correspondance soit apportée à une prochaine réunion du Comité plénier.

ADOPTÉE

- No. 6 - Weldon McLaughlin – Suggestion d'installer un système de lumières à proximité de la Villa des Amis pour faire respecter la limite de vitesse.**

Résolution 2025-279

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Joanne Doiron

QUE l'administration municipale regarde à la présente correspondance et que celle-ci soit apportée à une prochaine réunion du Comité plénier.

ADOPTÉE

- No. 9 - CSRPA – Autorisation pour procédures légales, requête 44210 pour le NID 20929774.**

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

- No. 10 - Les Résidences communautaires Line Ferguson**

Les conseillères Dianna May Savoie et Chantal Mazerolle ayant déclaré un conflit d'intérêts sortent de la salle du conseil municipal pour la durée du débat et du vote.

Résolution 2025-280

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Yolán Thomas

QUE la municipalité accepte la demande de Les Résidences communautaires Line Ferguson pour la réservation gratuite du Marché Centre-Ville pour leur AGA du 16 octobre 2025 à la condition que le Marché Centre-Ville soit disponible pour la date demandée.

ADOPTÉE

Les conseillères Dianna May Savoie et Chantal Mazerolle reprennent leur siège.

No. 11 - Regroupement des bénéficiaires de la P. A. – Demande pour avoir accès au Marché Centre-Ville pour des buffets et demande de fermeture de la rue pour la parade de Noël 2025.

Résolution 2025-281

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Joanne Doiron

QUE la MRT accorde au Regroupement des bénéficiaires de la Péninsule acadienne l'accès sans frais au Marché Centre-Ville pour des buffets aux dates demandées, si disponibles.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte la demande de fermeture d'une section de la rue Principale dans le cadre de la parade de Noël 2025.

ADOPTÉE

No. 14 - Équipe de hockey Alpine – Demande pour une entente pour la location de l'aréna municipale pour la saison 2025-2026.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 16 - Centre Socioculturel Académie Sainte-Famille – Demande de participation financière de la MRT pour 2026.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

No. 21 - Équipe de hockey Alpine – Demande pour une entente pour la location de l'aréna municipale pour la saison 2025-2026.

La présente correspondance sera discutée à une réunion du Comité plénier.

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- La conseillère Réaldine Robichaud félicite les bénévoles pour le pique-nique de Sheila.
- Le conseiller Yolán Thomas demande quand le conseil municipal va recevoir une mise à jour sur les projets du plan quinquennal.

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucune.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne remercie l'administration municipale pour son travail et demande que la municipalité envoie une lettre de remerciements à Murielle Bertrand pour son bénévolat au sanctuaire Saint-Joseph. La citoyenne demande également pour l'ajout d'une lumière à la bibliothèque municipale pour des raisons de sécurité.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 20h15 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal